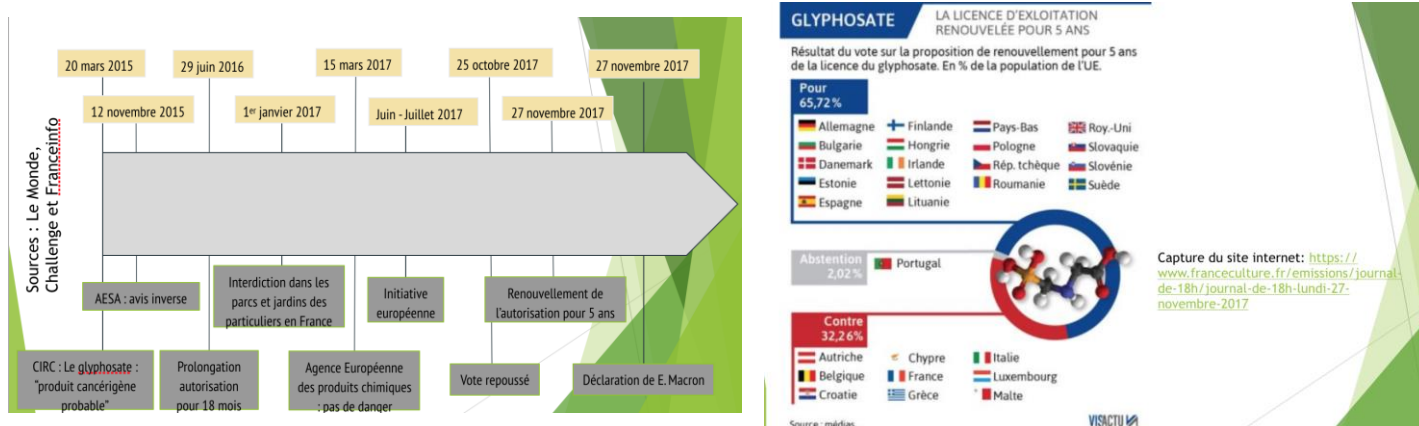


# CONFERENCE GLYPHOSATE

## 23 janvier 2018

### I. Présentation du glyphosate



Le glyphosate est un principe actif qui a été découvert en 1950 avant de devenir constitutif du célèbre herbicide de Monsanto, le Roundup, commercialisé en 1974. Il représente actuellement 25 % du marché mondial des herbicides constituant de ce fait l'herbicide « le plus fréquemment utilisé, à la fois dans le monde et dans l'UE » selon la Commission européenne.

L'utilisation de ce principe actif a fait l'objet d'un débat assez intense au niveau de l'Union Européenne (UE), notamment depuis la publication d'une étude du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) du 20 mars 2015, s'interrogeant sur ses risques potentiels sur la santé humaine.

Aussi l'objectif principal de notre débat était d'expliquer les errements de la Commission Européenne et sa décision finale de renouvellement de l'approbation du glyphosate pour une durée de 5 ans. Afin de répondre à ces interrogations, nous avons tenu à présenter les différents enjeux, incertitudes, mais également opinions sur cette question complexe.

**Première intervention : Monsieur Gaëtan Bailly - Doctorant en droit et chargé d'enseignement de l'institut de Droit de l'Environnement (IDE) :**

*Le glyphosate : récit juridique d'un renouvellement contesté*

Contexte :

La question de l'autorisation du glyphosate est un débat de société car elle traite du futur pour l'agriculture.

Contexte juridique complexe pour les produits phytopharmaceutiques entre droit de l'Union et droit interne

En droit de l'UE, le glyphosate est soumis au régime des produits phytopharmaceutiques.

Le glyphosate est classé comme substance active (substance ou micro-organisme "exerçant une action générale ou spécifique sur les organismes nuisibles ou sur les végétaux" selon la directive 94/414/CEE du 19 juillet 1991) et l'approbation de la substance active figure à l'annexe d'un règlement de 2011, et à l'origine jusqu'au 15 décembre 2017. Le renouvellement de l'approbation s'est effectué le 12 décembre 2017.

En droit interne, le glyphosate possède une autorisation de mise sur le marché (AMM) selon l'article L 253-1 et s. du Code Rural et de la Pêche Maritime délivrée sous l'égide de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Le glyphosate est autorisé depuis 2001. Pour obtenir l'approbation d'une substance active comme le glyphosate, il faut l'avis du Parlement Européen, de l'Autorité Européenne des aliments et de l'Agence Européenne des Produits Chimiques.

Les Etats membres de l'UE peuvent faire une réglementation qui va plus loin que celle de l'UE, donc, comme pour les OGM, il est tout à fait possible pour la France d'interdire le glyphosate, dans trois ans.

## **II. L'utilisation du glyphosate présente-t-elle des risques ?**

### **Deuxième intervention : Emilie Le Bot - Organisatrice de la conférence**

#### *L'Absence d'effets notables sur la santé humaine*

Des études montrent que le glyphosate n'altère pas l'ADN donc il ne serait pas cancérogène ni initiateur d'effet mutagène. On remarque également une absence de métabolisation et une élimination rapide par le corps, une faible absorption par la peau, une absence de préjudice sur la reproduction et le développement des animaux testés et enfin une absence d'interférence avec les systèmes endocriniens.

Ces faits sont appuyés par des études d'organismes dits indépendants comme :

2015 : EFSA = European Food Safety Authority (Prise en compte du rapport du CIRC)

2016 : ANSES = Agence National de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail

2017 : ECHA = Agence européenne des produits chimiques

#### *L'Absence de dangers pour l'environnement et la biodiversité*

Il semblerait qu'il y ait une dégradation rapide du glyphosate dans les sols ou dans l'eau grâce à l'action de micro-organismes qui le transformerait en acide aminométhylphosphonique (AMPA), une élimination dans les eaux du robinet du glyphosate et de l'AMPA par les procédés de purification habituelle et une utilisation bénéfique pour l'environnement car on limite les travaux mécaniques (utilisation de carburant) et le retournement du sol (conserve le carbone stocké dans les sols) permettant d'éviter l'érosion des sols.

#### *Conséquences macro et micro économique du retrait du glyphosate*

Cela entraînerait une hausse des coûts de production, une baisse des rendements, une baisse de rentabilité, un recul des exportations et une hausse du temps de travail avec un surcoût de main d'œuvre.

### **Troisième intervention : Mme Charmoillaux - Responsable agriculture chez Green Peace Lyon**

#### *La pression des lobbies*

Le Livre Blanc contient des études pro glyphosate qui sont payées par les entreprises qui fabriquent des produits avec du glyphosate. Les lobbies du glyphosate exercent une grande pression sur les détracteurs de ce produit ; par exemple, certains députés reçoivent des menaces.

#### *La toxicité du glyphosate*

Le glyphosate est très toxique, notamment pour la vie aquatique. Cela pose de très gros problèmes pour les pays qui ne disposent pas d'assainissement de l'eau potable, comme par exemple le Sri Lanka.

Le glyphosate met trois semaines pour se décomposer à moitié, donc il a largement le temps de s'infiltrer et de causer beaucoup de dégâts.

#### *Les pratiques agricoles*

Les pratiques agricoles actuelles sont très mauvaises ; par exemple, on utilise des semences Terminator de Monsanto, qui ne sont pas stériles, plutôt que de réutiliser les mêmes semences chaque année. C'est une approche non durable qui force à racheter des graines tout le temps.

Plutôt que d'utiliser des désherbants chimiques mauvais pour l'environnement, on pourrait désherber de façon mécanique ; il existe des appareils mécaniques qui sont capables de désherber de façon très précise. Comme autre alternative, on peut penser à la permaculture, qui consiste à mixer différentes espèces végétales se protégeant les unes les autres sans besoin d'entretien chimique.

Changer les pratiques agricoles est indispensable, c'est une transition en profondeur, qui va prendre du temps, mais qui n'est pas impossible.

### **III. Vers la fin de l'utilisation du glyphosate ?**

#### **Quatrième intervention : M Pujol - Exploitation de la EARL Mas neuf de la Motte, producteur du riz de la marque « Canard des rizières »**

##### *L'Histoire de M. Pujol*

M. Pujol cultive du riz biologique. Il alterne sa culture de riz avec ses troupeaux de vaches, afin de laisser respirer les sols. Sa production est d'environ 25 ha de riz chaque année, avec un rendement de 4 tonnes de riz par hectare.

Il a été chef de culture pendant presque toute sa carrière en agriculture conventionnelle, en fréquentant au quotidien les pesticides, avant de démissionner pour se mettre à l'agriculture biologique. Son problème était alors la difficulté de concilier le riz avec l'agriculture biologique. Il a fini par identifier une méthode venue du Japon : associer des canards à la culture du riz. C'est une utilisation intelligente de la nature, permettant de contourner l'utilisation de produits chimiques. Son quotidien était désormais constitué de labourage (riz) et de pâturage (gestion de ses troupeaux de canards et de vaches).

##### *Problème de l'agriculture classique*

L'agriculture agrochimique ne tient pas compte du paramètre vivant. Ce ne sont que des spécialistes en un seul domaine, et pas plusieurs choses en même temps. Donc les agriculteurs ont du mal à s'ouvrir à d'autres perspectives et à bénéficier d'une approche plus diversifiée comme pour la permaculture par exemple.

##### *Le fonctionnement de l'agriculture avec des canards*

Les canards de M. Pujol entretiennent ses cultures pendant deux mois en totale liberté. Les canards remuent la terre en pataugeant, oxygènent l'eau, stimulent la pousse du riz et mangent les mauvaises herbes.

Chaque printemps, 1 200 nouveaux canards sont lâchés dans les rizières. L'avantage de l'utilisation de canards est qu'ils n'aiment pas les pousses de riz, qui sont trop dures pour eux, ainsi il n'y a aucun risque qu'ils les mangent.

Les canards sont utilisés de début juin jusque fin août, puis sont utilisés dans d'autres champs, ensuite les parcelles de riz sont inondées et les canards y sont remis pour nettoyer. Ainsi, les canards sont utiles toute l'année.

##### *Problèmes rencontrés par M. Pujol*

Les agriculteurs utilisant des méthodes alternatives comme celle de M. Pujol sont livrés à eux-mêmes, sans aide ni repère. Ils sont obligés d'avancer de manière empirique ; chacun se débrouille comme il peut.

Chaque année, M. Poujol découvre de nouvelles variantes pour faire évoluer son système agricole, mais ce n'est jamais analysé de façon scientifique ce qui est dommage car cela pourrait représenter une très grande avancée pour les méthodes agricoles.

*Peut-on transposer cette méthode alternative à d'autres domaines agricoles ?*

En France, la méthode de M. Poujol est difficilement transposable à d'autres domaines agricoles à cause du tissu social agricole français qui ne se prête pas à ce style d'agriculture. Cependant, M. Poujol a déjà transmis sa méthode en Afrique (au Sénégal), dans le but à les aider à passer directement à une agriculture environnementale. Sur ce territoire, sa méthode pourrait être expérimentée dans d'autres types d'agricultures, à taille humaine. En France, les exploitations sont trop grosses pour réaliser ce genre d'expérimentations.

*Peut-on allier cette méthode à la permaculture ?*

Ce serait à tester, beaucoup de variantes sont possibles. Pour la permaculture, il faudrait tout de même faire attention à ce que les canards ne mangent pas les autres plantes.

*La labellisation agriculture biologique a-t-elle posé problème ?*

M. Poujol n'a eu aucun problème à être labellisé agriculture biologique et Camargue ; sa méthode rentre en effet dans le cahier des charges, il n'y a aucune contradiction. De plus, la Camargue se sert même beaucoup de son image.

*M. Poujol envisage-t-il d'autres productions ?*

Il envisage effectivement la production de lentilles, pois chiches, quinoa, avec la même méthode ; pour environ 2 ou 3 ha maximum.

## **Dernière intervention : Gaëtan Bailly - Doctorant en droit et chargé d'enseignement- IDE**

*Les alternatives au glyphosate sous un angle juridique*

Des réformes de procédures peuvent être envisagées pour laisser moins de place aux lobbies. En complément des initiatives comme celle de M. Poujol, il existe d'autres alternatives comme les matières fertilisantes ou les préparations naturelles peu préoccupantes.

Les matières fertilisantes ont un impact moindre sur l'environnement. Elles nécessitent aussi une autorisation de mise sur le marché. Leur but est de limiter au maximum les impacts sur l'environnement. Comme exemple de matières fertilisantes, on peut citer la combinaison de plusieurs microorganismes permettant une symbiose avec la plante pour la protéger.

Les préparations naturelles peu préoccupantes sont des produits de biocontrôle. Le but ici est d'autoriser des produits comme le purin d'orties, qui n'est pour l'instant pas autorisé à la commercialisation. Ce sont des substances naturelles à usage biostimulant ; elles doivent être d'origine végétale ou animale. On cherche à encadrer juridiquement ces pratiques, afin qu'elles ne soient pas réprimées mais autorisées.

### **IV. Questions**

*Existe-t-il des alternatives à grande échelle au glyphosate ?*

L'agriculture durable serait plutôt dans des agricultures à taille humaine ; il n'existe pas de solution miracle à grande échelle. Il vaut mieux faire plein de petites exploitations plutôt que quelques grandes.

*Y a-t-il des pistes autre que réglementaires pour encourager ces pratiques ?*

Tout doit de toute façon être encadré par un règlement. Pour un changement à grande échelle, une volonté politique est nécessaire pour la recherche scientifique afin de soutenir les agriculteurs dans la recherche de méthodes alternatives ; il est difficile pour les agriculteurs d'expérimenter seuls.

Même s'il y a beaucoup de recherche sur le sujet, il faut impérativement un écosystème socio-économique qui permette le changement. Il faut faire beaucoup de sensibilisation auprès des acteurs, et gérer le problème du lobbying. De plus, les études qui existent sur les méthodes alternatives ne sont pas bien relayées aux agriculteurs, lesquels sont finalement encouragés à faire de l'agriculture classique.

